

MEMENTO

PASS CULTURE SPORT 2011-2012

"Pratique Artistique ou Sportive"



Les lycéens vous remettent un Pass Pratique Artistique ou Sportive pour s'acquitter de leur licence UNSS. 2 possibilités pour le traitement des PASS

1 ^{ère} possibilité	2 ^{ème} possibilité
<p>Vous avez des Pass avec ou sans talon</p> <ul style="list-style-type: none"> Reporter sur le bordereau d'envoi Pass les renseignements demandés (N° de licence UNSS obligatoire et N° de Pass si absence de talon) et l'envoyer au Service Régional UNSS accompagné des Pass. 	<p>Vous avez des Pass avec leur talon</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimer la liste des licenciés et l'envoyer au Service Régional UNSS accompagnée des Pass avec leur talon. <p>Utiliser cette possibilité uniquement si les Pass ont leur talon</p>
<p>Quelques recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ N'accepter que des Pass Pratique Artistique ou Sportive ✓ Ne pas plier les Pass ✓ Ne pas utiliser d'agrafes, ni ruban adhésif ✓ Ne rien inscrire dans la zone de lecture optique en bas du Pass, ni au recto, ni au verso ✓ Ne pas mettre le tampon de votre AS ou de l'établissement dans le cadre au verso ✓ Ne pas détacher le talon 	

- Le Service Régional UNSS vérifie l'ensemble des données et adresse au service concerné l'ensemble des chèques Pass Pratique Artistique ou Sportive reçus (**un envoi le 15 du mois**).
- Compter au minimum 2 mois entre la date de votre envoi et le remboursement par le service régional UNSS (délai moyen que met le Conseil Régional pour nous faire le virement) .
- **Ne pas attendre la fin de l'année scolaire pour envoyer les Pass au Service Régional, faites le au fur et à mesure.**



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

BORDEREAU D'ENVOI PASS CULTURE ET SPORT " Pratique Artistique ou Sportive "

SERVICE REGIONAL UNSS
Inspection Académique - Bureau 502 - 7 route de la Jonelière
BP 72616 - 44326 NANTES Cedex 3

Etablissement - Ville -

N° Académique – 16..... N° Etablissement du Pass (à gauche, au dessus du nom de l'établissement) -

Noms - prénoms	N° licence obligatoire (4 derniers chiffres)	N° Pass (9 derniers chiffres de la dernière ligne)	Noms - prénoms	N° licence obligatoire (4 derniers chiffres)	N° Pass (9 derniers chiffres de la dernière ligne)
1 -			21 -		
2 -			22 -		
3 -			23 -		
4 -			24 -		
5 -			25 -		
6 -			26 -		
7 -			27 -		
8 -			28 -		
9 -			29 -		
10 -			30 -		
11 -			31 -		
12 -			32 -		
13 -			33 -		
14 -			34 -		
15 -			35 -		
16 -			36 -		
17 -			37 -		
18 -			38 -		
19 -			39 -		
20 -			40 -		

Date et Signature

N.B. Si vous joignez le talon du Pass, vous n'avez pas à remplir le N° Pass